

*Masques  
et figures  
de la guerre*

ÉDITIONS PARENTHÈSES

# *Vers la guerre sans guerriers*

*par Pierre Hassner*

Il est rare qu'un titre exprime aussi bien le thème d'un livre et la réalité de son objet que *Masques et figures de la guerre*. Incontestablement, après les deux guerres mondiales, et depuis la Charte de l'Onu, les guerres « avancement masquées », du moins du côté des démocraties occidentales et de l'Onu : elles s'intitulent « Opérations de maintien ou d'imposition de la paix », « interventions humanitaires », « ingérences », « opérations de police, de stabilisation ou de pacification, de construction des États ou des nations » (*nation building*) ou, tout simplement, dans le jargon de l'armée américaine, OTW (« *operations other than war* »). Ailleurs, elles revendiquent fièrement leur essence, mais en l'assortissant d'une qualification (« révolutionnaire », « juste » ou « sainte », « de libération » ou « d'indépendance »), qui a pour fonction de rendre à telle ou telle guerre particulière la légitimité

que la notion de guerre ou celle de conquête n'ont plus par elles-mêmes.

Mais la guerre comme telle, dans son caractère et sa structure, présente une variété de figures : symétrique ou asymétrique, guerre d'usure ou d'anéantissement, guerre limitée ou totale, frontale ou indirecte, etc. Jean-Claude Monod, à la suite de Carl Schmitt, distingue les guerres qui opposent des États se reconnaissant mutuellement à celles dont les auteurs se veulent les instruments de l'humanité face à ses ennemis. Frédéric Gros établit des séries de catégories par lesquelles les heurts violents actuels se distinguent des guerres classiques.

On devrait pouvoir dégager de ces analyses une interprétation de l'évolution et de la diversification de la guerre. Cette interprétation permettrait peut-être, à partir des chapitres présentés dans ce recueil, de dépasser l'opposition entre Hobbes (« guerre de tous contre tous ») et de Rousseau (« la guerre est un rapport, non pas d'homme à homme, mais d'État à État ») en faisant intervenir les variations concomitantes et l'influence réciproque des hommes, des sociétés et des techniques militaires.

L'exemple de cette interaction, pour l'époque moderne, est donné par Hegel qui, dans *Système de la vie éthique* d'Iéna écrit : « L'arme à feu est l'invention de la mort générale,

indifférente, impersonnelle», et, dans son *Esthétique*, que l'épopée n'est plus possible dans le monde moderne, sauf peut-être pour la lutte entre l'Amérique du Nord et celle du Sud, car l'humanité entre dans l'ère de la rationalité prosaïque dont la forme littéraire est le roman bourgeois.

Certes, la guerre n'avait pas non plus consisté, toujours et partout, dans le choc d'individus héroïques, sans parler des formes ritualisées ou des traditions comme celle de la stratégie chinoise selon laquelle l'art suprême était de vaincre sans avoir à livrer bataille. On a toujours connu, en Occident, des formes de routinisation et de limitation de la guerre, troublées par des innovations stratégiques, sociales ou politiques, comme celles de la « furia francese » dans les guerres d'Italie, la levée en masse de la Révolution française, la guerre de mouvement de Napoléon, le « Blitzkrieg » de Hitler.

Mais derrière celles-ci on retrouve de plus en plus l'évolution des sociétés avec à la fois, d'une part, l'intervention du peuple et le déchaînement des passions nationales et démocratiques et, d'autre part, l'avènement de la liberté des modernes, selon Constant, fondée sur le primat du privé et des jouissances individuelles par opposition au primat du public et de la communauté.

De leur côté, le train, puis l'avion, puis la fusée, le drone et l'ordinateur, contribueront à écarter à la fois les limitations de la guerre et le choc direct, en permettant d'infliger la mort collective à distance.

D'un autre côté encore, l'apparition au premier plan du fanatisme religieux et du terrorisme apocalyptique mène à une autre figure, celle de la « bombe humaine », l'attentat-suicide, étudié ici par Pierre Conesa, qui recherche à la fois le martyr et la destruction indiscriminée de victimes anonymes.

Hannah Arendt disait que le romantisme de la guerre était remplacé par celui de la révolution, incarné par exemple par le personnage de Che Guevara. C'est au tour maintenant du romantisme du « martyr », auquel s'oppose le personnage du manipulateur de drones ou d'ordinateurs qui, de son bureau, peut viser des individus ou des centrales nucléaires à des milliers de kilomètres. À la dualité énoncée par Raymond Aron du diplomate et du soldat, comme à la dialectique hégélienne du maître et de l'esclave, enfin comme à celle du bourgeois et du barbare, dont j'avais souligné, jadis, qu'elle pouvait entraîner l'embourgeoisement du barbare et la barbarisation du bourgeois, s'ajoute et tend à se substituer celle, plus radicale encore, du drone et de la « bombe humaine ». Quand tous les individus pourront

infliger la mort à des milliers de kilomètres, par leurs drones ou leurs virus, sans pour autant éviter ou contrôler les « dommages collatéraux » indiscriminés, la guerre sera morte, à moins qu'elle ne s'exerce de tous contre tous. Elle aura tué avec elle la distinction entre le public et le privé, l'État et l'individu.

Le « martyr inconnu » sera encore vénéré par les survivants, mais on ne consacrerait pas de monument au véritable héros des temps nouveaux : le drone inconnu.

PIERRE HASSNER



## MASQUES ET FIGURES DE LA GUERRE

*La formalisation  
classique du concept  
de guerre et sa  
déstabilisation  
contemporaine*

## Jean-Claude Monod

JE VOUDRAIS COMMENCER PAR CITER UN TEXTE D'ULRICH BECK, SOCIOLOGUE allemand, paru en France sous le titre *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?* Le chapitre 5 de ce livre a pour titre « La guerre c'est la paix, réflexion sur la guerre postnationale<sup>1</sup> », où l'expression « la guerre c'est la paix » est empruntée au roman de Georges Orwell, 1984.

Je voudrais en transcrire un passage où, dans le cadre de ces réflexions sur la guerre postnationale, l'auteur s'interroge sur le statut, l'interprétation, la qualification exacte à donner à l'intervention militaire de l'Otan au Kosovo : « Dans quelle catégorie ranger le “conflit” du Kosovo qui a vu l'Otan envoyer ses bombardiers sans mandat de l'Onu mais avec l'approbation de la majorité des populations et des gouvernants européens et américains pour éviter un génocide en Yougoslavie ? S'agissait-il d'une “guerre” au sens d'une “guerre d'État” ou d'une “guerre” pour la paix censée mettre un terme à un crime contre l'humanité, c'est-à-dire ramener la paix là où la “guerre civile” faisait rage ? S'agissait-il d'une “guerre policière” puisque l'Otan jouait le rôle de gendarme du monde chargé de rétablir l'ordre ? S'agissait-il d'une “antiguerre” mettant un terme à la “guerre d'extermination” qu'un État censé protéger ses citoyens menait contre une partie de ces mêmes citoyens derrière les murailles de la souveraineté et en brandissant le principe de non-ingérence des autres États ? C'est bel et bien cette implosion des distinctions classiques qui est l'acte de naissance de la guerre postnationale. »

Cette implosion des distinctions classiques se traduit par la prolifération des guillemets autour de toutes les expressions comportant les mots « guerre », « conflit », « guerre pour la paix », « guerre d'État », « guerre

policière» ou «antiguerre». L'intervention du Kosovo ne relevait pas d'un régime classique de la guerre, au sens d'une guerre menée par une coalition. Mais faut-il parler de «guerre», de «guerre d'intervention», mot qui a été employé à propos de la guerre en Irak pour justifier ce que l'administration américaine a appelé «la guerre contre le terrorisme»? Ou ne s'agit-il pas d'un abus de langage de parler ici de «guerre»; d'un abus qui ne serait ni innocent ni bénin, mais qui traduirait la destruction des fondements même du droit international classique? Car au terme de «guerre» correspond un encadrement juridique spécifique, un droit aux deux sens du terme, *jus in bello* et *jus ad bellum*, c'est-à-dire «le droit dans la guerre» ou «les motifs légitimes d'entrée en guerre».

Sur ce dernier plan en particulier, on verrait ces dernières décennies l'apparition d'une nouvelle forme de légitimation de la guerre : guerre préventive, guerre préemptive dans le cadre global et indéfini de la guerre contre le terrorisme. Une guerre qui peut s'énoncer non seulement comme guerre visant à défendre les intérêts nationaux, mais également comme guerre menée pour l'humanité et dont la légitimité supérieure autoriserait à transgresser les normes du droit international positif, du droit interétatique, du droit international sanctionné par l'Onu.

Je voudrais juste m'interroger sur une reconstruction possible de l'histoire de la guerre sur quelques siècles. Y a-t-il un concept classique de la guerre dont nous serions en train de vivre l'implosion, la déstabilisation, la fin? Peut-on tenter de donner un contenu relativement précis à ce concept classique de «guerre»? Comment apprécier à cette aune les mutations en cours, la situation actuelle? S'agit-il du dépassement d'un droit plutôt interétatique largement charpenté par le principe de la souveraineté, avec toutes les failles de ce système? Assistons-nous à la destruction d'un cadre qui, malgré tout, assurait une certaine protection, une certaine limitation de la guerre?

Pour approcher le concept classique de «guerre», la formalisation classique de la guerre dans le cadre du droit international, je m'appuierai sur un ouvrage aussi contestable que contesté, *Le Nomos*

<sup>1</sup> BECK, Ulrich, *Qu'est-ce que le cosmopolitisme?* [1986], Paris, Aubier, 2006.

de la terre, du tout aussi contesté théoricien Carl Schmitt — l'auteur de quelques classiques dont *Théologie politique*, *La Notion du politique* ou *Théorie de la Constitution* qui s'est rallié au régime national-socialiste en 1933, alors qu'il prônait l'interdiction du Parti nazi un an auparavant<sup>2</sup>.

Je reviendrai sur les multiples réserves et objections que l'on peut faire à sa présentation du droit international dans cet ouvrage paru en 1950, mais il a le mérite, comme disait Max Weber — l'un des maîtres de Carl Schmitt —, d'accentuer unilatéralement certains aspects de l'histoire et de faire ressortir des lignes claires de développement, fournissant ainsi un modèle d'intelligibilité de l'histoire.

Un mot d'abord sur le titre à rallonge de ce livre : *Le Nomos de la Terre dans le droit des gens du jus publicum europaeum*, mêlant du grec et du latin. Je commenterai juste le mot *nomos*, mot grec généralement traduit par « loi », et dont Schmitt dit qu'il faut plutôt l'entendre au sens du partage, de l'acte de partage, de division au cœur de tout droit. Le droit joue une certaine combinaison entre une localisation et un ordre, une division, un partage ; il commence lorsqu'un espace est délimité comme espace propre. On prend un sol, on l'enclôt, on le cultive et cette délimitation définit un certain lieu, une certaine localisation où vaudra un certain droit.

Le « *nomos* de la terre » sera donc cet acte fondateur, mais à l'échelle de la planète ; le partage du monde et la constitution, dans ce monde, d'espaces dominants et d'espaces dominés, d'un ou plusieurs centres et de périphéries. C'est à partir de ce partage premier que s'élabore un « droit des gens », tel l'espace européen dans ce que Schmitt appelle le « droit public européen ». Le droit international est toujours déterminé par un certain partage, un certain ordre concret qui sous-tend son organisation, donne leur sens véritable aux concepts juridiques.

Dans ce livre, Schmitt reconstitue certaines grandes transformations du « droit des gens », l'ancêtre du droit international. Il évoque notamment le droit des gens élaboré entre la fin

<sup>2</sup> SCHMITT, Carl, *Le Nomos de la Terre* [1950], Paris, Presses universitaires de France, 2008 ; *Théologie politique* [1922], Paris, Gallimard, 1988 ; *La Notion du politique* [1927], Paris, Flammarion, 1992 ; *Théorie de la Constitution* [1931], Paris, Presses universitaires de France, 1993.

du XVI<sup>e</sup> et le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont le cœur est l'idée d'«ennemi juste» et le cadre institutionnel celui de la construction des souverainetés et de la reconnaissance mutuelle des États en formation. C'est cette construction qui est à l'origine de la notion de «guerre classique», à savoir la guerre entre États. «La guerre est une relation d'État à État», dit Rousseau : on distingue la «guerre» des autres sortes de conflit, comme la guerre civile ou la *vendetta*.

Seul un autre État est digne d'être considéré comme un ennemi reconnu, comme étant formellement l'égal de son adversaire — tout comme on ne se bat pas en duel avec n'importe qui, mais avec quelqu'un de son rang. De même, des règles sont à suivre : la guerre doit être déclarée, certaines armes, stratégies sont proscrites, prohibées, considérées comme indignes des États au sens strict, à savoir des États civilisés et chrétiens.

Ces règles sont élaborées dans le cadre d'une reconnaissance réciproque, mais dans la limite de ce cadre, c'est-à-dire de l'Europe. Elles valent pour le centre qui les détermine, pour l'Europe chrétienne, mais ne valent plus pour le reste du monde qui est un espace dit «libre» ; ainsi certaines «lignes» existent au-delà desquelles sont admises des pratiques prohibées en deçà. Schmitt s'intéresse à ces lignes globales par lesquelles certaines puissances (Anglais, Français et Portugais) s'accordent pour dire que jusqu'à telle limite dans la mer par exemple, c'est le droit européen, et qu'au-delà, les règles ne sont plus valables.

Dans cette conceptualisation de la guerre classique, on se bat en principe pour des litiges précis, avec des buts de guerre déterminés. La guerre classique est limitée, momentanée et doit déboucher sur une paix négociée ; elle ne vise pas l'anéantissement de l'adversaire. Et ce qui le garantit, c'est que le souverain adverse est considéré comme un égal ; il reste, même dans la guerre, un interlocuteur avec lequel il faudra négocier la sortie de la guerre. La reconnaissance formelle a donc des effets de symétrie, de réciprocité, de régulation. L'ennemi est distingué du criminel.

Ce *jus publicum europaeum* classique, qui se serait imposé en Europe entre le milieu du XVII<sup>e</sup> et la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, n'a jamais eu l'intention d'abolir la guerre, mais a eu pour effet de la limiter, de l'encadrer, de la dompter, de l'humaniser. C'est selon Schmitt la bonne méthode : si l'on veut abolir la guerre, on aboutira à son exacerbation ; c'est au contraire en essayant de la dompter, de lui donner des limites, des cadres, une régulation, que l'on parviendra peut-être à la limiter réellement.

L'ordre ainsi construit sur la base des États souverains réussit un exploit historique : non seulement la résorption de la guerre civile religieuse, mais aussi la suppression des guerres d'anéantissement interétatiques pendant deux siècles.

Il est intéressant de noter que Schmitt estime que ce droit classique a été construit contre une autre idée de la guerre, une autre idée de la justice, à savoir « la guerre juste religieuse ». Précisément, une formalisation s'opère permettant de refouler la question douteuse de la « juste cause » au profit de la notion non discriminante d' « ennemi juste ».

C'est Emerich De Vattel, l'un des grands vice-consuls du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui a exprimé exemplairement cette neutralisation de l'idée de « guerre juste ». Cet auteur du *Droit des gens* écrivait : « La guerre en forme quant à ses effets doit être considérée comme juste de part et d'autre<sup>3</sup> ». Cette notion de justesse, de justice supposait que soit refoulée une autre vision de la guerre juste, référant à l'idée de « juste cause » d'inspiration théologique. Et il y a là une valeur propre, intrinsèque à la forme juridique et à la logique séculière du droit ; une valeur relative. On ne va pas criminaliser, diaboliser l'ennemi, mais le considérer comme un égal formel, à la condition qu'il respecte certaines règles.

Cette importance de la forme — la grande découverte de la mentalité juridique selon Schmitt — permet de neutraliser le discours des fins et des causes pour se concentrer sur la mise en œuvre, les moyens, le cours effectif de la guerre. Une sorte de distanciation, de recul juridique se manifeste, qui est une manière de dire que les motifs avancés pour faire la guerre

<sup>3</sup> DE VATTEL, Emerich, *Le Droit des gens ou Principes de la loi naturelle, appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, Londres, 1758.

*Globalisation et  
communautarisation  
du monde :  
quel futur pour  
la laïcité ?*

*SAVOIRS À L'ŒUVRE*

INTRODUCTION : L'ÈRE DES RÉTRACTIONS  
IDENTITAIRES ET DES MÉMOIRES HISTORIQUES  
MENACE LE SENS ET LA FONCTION DE LA LAÏCITÉ

Nous vivons dans une époque fort curieuse. Elle est agitée de courants contradictoires, stimulés par de nombreux changements techniques et intellectuels. Les décors du monde et les « régimes de vérité », pour employer l'expression de Michel Foucault, sont en pleine évolution, en plein bouleversement.

Le grand paradoxe d'aujourd'hui est celui de la multiplication des rétractions identitaires et des célébrations de mémoires historiques spécifiques qui accompagnent la généralisation de la globalisation et de la mondialisation, et sont vraisemblablement provoquées par elle. On célèbre des mémoires, mais l'histoire prend de plus en plus une tournure mythologique et acquiert une fonction d'orthodoxie politique ; on célèbre le retour du religieux, mais la pensée théologique ne progresse guère, cependant que la lecture littéraliste et politique des grands textes religieux fondateurs domine la scène de ce retour ; on vante les bienfaits du libéralisme, mais on constate la multiplication des poches de paupérisation et d'exclusion, la concentration toujours plus forte des richesses, la généralisation de la corruption et de l'abus de biens sociaux dans la vie économique ; on se félicite de la généralisation progressive de la démocratie, mais, dans le même temps, les conflits ethniques et religieux se multiplient, cependant que la concentration du pouvoir économique,

médiatique et financier aux mains de quelques-uns fausse toutes les règles de la démocratie.

Enfin, on s'interroge à nouveau, comme au XIX<sup>e</sup> siècle, sur la finalité de l'Histoire, mais les réponses sont toujours aussi éloignées des réalités et des besoins de l'humanité. Sommes-nous condamnés à une guerre perpétuelle de civilisations, comme le pensent certains ? Ou bien, la raison, l'état de droit, la protection de l'individu et la recherche de règles équitables dans les relations entre les nations sont-ils encore des finalités réalistes ? Peut-on encore être kantien et cosmopolite dans le monde inquiétant qui est le nôtre ? Peut-on encore croire à des valeurs républicaines et citoyennes ? Faut-il rester attaché à la laïcité, alors qu'elle est si violemment contestée, voire abhorrée, en de nombreux endroits du monde ?

Ce sont ces paradoxes et contradictions de ce début du XXI<sup>e</sup> siècle que nous tenterons d'explicitier dans un tour d'horizon axé sur trois questions majeures.

D'abord, celle de la nature de la laïcité et sa différence essentielle avec la notion de « sécularisation », qui est souvent présentée, à l'opposé de la laïcité, comme une solution raisonnable et beaucoup plus respectueuse des croyances et convictions religieuses. Puis celle du rôle clé des conflits du Moyen-Orient dans l'avenir de la laïcité dans le monde. Et enfin, celle du combat à mener pour sauvegarder et renouveler l'esprit des valeurs républicaines.

## LAÏCITÉ ET SÉCULARISATION : DEUX NOTIONS OPPOSÉES

### LE RÈGNE DE LA CARICATURE ET DE LA CONFUSION INTELLECTUELLE

Une grande confusion intellectuelle règne dans les vocabulaires qui visent à désigner la sortie du modèle de gestion de la cité réglé par les conceptions religieuses et par les lois qui en découlent directement. La sécularisation est un modèle anglo-saxon et allemand et, de façon générale, inspiré des valeurs des différentes églises protestantes. Dans l'opinion commune, ce modèle serait plus accommodant et plus respectueux de la religion que celui de la laïcisation, dont le modèle de base est français. La sécularisation aurait réalisé un meilleur équilibre entre le respect de la foi et la liberté individuelle que la laïcisation à la française. Cette dernière, en effet, ne parvient pas à se débarrasser de l'accusation d'anticléricalisme et de manque de respect des valeurs et croyances religieuses.

En réalité, cette caricature intellectuelle d'une problématique fort complexe accompagne une communautarisation du monde, encouragée par un modèle impérial américain, politique et culturel, où la nation américaine se définit elle-même comme une « nation de croyants » qui a mis en pratique les principes de sécularisation, non par conviction, mais par souci de la liberté de croyance. En fait, comme nous le verrons, les principes de la sécularité favorisent la vie communautaire au détriment de la vie citoyenne dans la cité. C'est pourquoi la généralisation de la culture américaine contemporaine ouvre la porte à un communautarisme, pratiqué et encouragé à l'échelle du monde, car il facilite la gestion impériale de la planète.

Il s'agit là d'un modèle à l'opposé de celui de la laïcité, modèle citoyen et républicain, qui se réclame du « cosmopolitisme » au sens le plus noble du terme, celui donné par la philosophie kantienne des relations

internationales visant à établir la paix perpétuelle entre les nations ou les États. Aussi convient-il ici de bien expliciter cette opposition entre les deux modèles afin de saisir les enjeux majeurs des batailles d'idées et de comportements qui se déroulent sous nos yeux de façon complexe, passablement embrouillée même, pourrait-on dire.

Les deux modèles sont en fait le produit des très longues guerres de Religion qui ont ravagé l'Europe durant près de 150 ans. Le monopole de la vérité religieuse de l'Église romaine a été cassé par les révoltes protestantes successives. Mais la « Réforme », suivant le vocabulaire aseptisé employé pour désigner ces guerres de Religion, se fragmente dans la réalité en plusieurs Églises différentes et concurrentes. Après avoir refusé la suprématie de la papauté et lui avoir dénié tout droit à la définition du dogme de l'Église, la logique de la révolte protestante ne pouvait amener qu'à la fragmentation du christianisme en différentes Églises autonomes en compétition.

#### LE MODÈLE ANGLO-SAXON DE LA SÉCULARISATION MET LA RELIGION DANS LA CITÉ

Toutefois, de façon paradoxale, cette fragmentation, loin de faire perdre à la religion son rôle central dans la vie politique et sociale, l'intensifie. Le catholicisme romain avait séparé le monde des clercs de celui des laïcs, avait forgé une société religieuse distincte et séparée de celle des laïcs, avec ses règles propres, ses institutions économiques et sociales, sa hiérarchie et même sa noblesse. Le protestantisme abolit cette séparation, en commençant par « séculariser » les biens de l'Église romaine que s'approprie la noblesse laïque qui gouverne les différentes provinces européennes. Le mot « sécularisation » désigne donc à l'origine cette opération massive de transfert de richesses de l'Église au pouvoir politique et à la société dite « civile ». Ce processus aboutit, fort logiquement, à l'intégration sociale et économique de la société religieuse dans la société civile.



J'ESSAIERAI DE VOUS PRÉSENTER ICI QUELQUES RÉFLEXIONS AUTOUR DU concept de « guerre civile européenne », concept dont je me suis saisi, que j'ai essayé d'utiliser, d'interpréter, d'analyser sur la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, et, plus précisément, sur les trente années qui séparent 1914 et 1945. J'ai étudié cette période dans son unité. C'est une période qui, encadrée par deux guerres mondiales, totales, condense une crise profonde de l'Europe à tous les niveaux : social, politique, mais aussi intellectuel et culturel. Certains l'ont qualifiée de « Seconde guerre de Trente Ans ».

J'ai tâché d'utiliser le concept de « guerre civile européenne » afin de saisir le sens profond, d'atteindre le noyau de cette époque cataclysmique, marquée par un enchevêtrement de conflits, de guerres inter-étatiques, de révolutions et de contre-révolutions, de guerres de libération nationale, de conflits de classes, politiques, idéologiques. Une époque de guerre qui a été aussi la matrice de quelques génocides qui ont meurtri l'humanité.

Je n'ai pas inventé ce concept ; la formule est apparue pendant la Première Guerre mondiale, puis a été utilisée par de nombreux auteurs, écrivains, intellectuels, théoriciens politiques, hommes d'État ou historiens. Elle leur a servi à décrire une époque pendant laquelle l'Europe s'est profondément déchirée. J'ai pour ma part essayé de conceptualiser cette formule, de lui donner tout son sens, toute sa profondeur.

Afin d'éviter tout malentendu, je voudrais préciser d'emblée que l'usage que je fais de ce concept est très différent de celui proposé par l'historien conservateur allemand Ernst Nolte<sup>1</sup>. La guerre civile

européenne naît, selon Ernst Nolte, en 1917, avec la révolution russe qui est à ses yeux la matrice de tous les maux contemporains et le germe des totalitarismes du xx<sup>e</sup> siècle. Sa vision — assez apologétique — du nazisme en ferait, en dernière analyse, l'épilogue extrême d'une crise née avec la révolution russe et le bolchévisme. Je considère en revanche que ces derniers sont un moment majeur dont on ne peut sous-estimer l'importance, mais un moment d'une crise européenne née en 1914, un produit de la crise qui éclate alors en Europe.

Précisons tout d'abord l'usage de ce concept. Pourquoi une « guerre civile européenne » ? D'une manière générale, les théoriciens du droit et les historiens de la guerre nous ont appris à distinguer la guerre de la guerre civile. Une guerre est un conflit interétatique, qui oppose des États souverains ; une guerre civile est une rupture de l'ordre interne. Lors d'une guerre civile, une partie de la société conteste l'autorité légale : elle ne reconnaît plus l'autorité de l'État, s'insurge contre ce pouvoir légal et prend les armes pour le remettre en cause. Une guerre civile se caractérise par une opposition radicale entre deux principes : le principe de *légalité* et le principe de *légitimité*. Une guerre civile se définit, de manière générale, par la rupture de ce monopole étatique de la violence, qui est le trait distinctif de l'État moderne selon la définition classique de Max Weber<sup>2</sup>.

Parler d'une « guerre civile européenne » à une époque où il n'existe d'État européen sous aucune forme signifie utiliser un concept qui pourrait apparaître « aporétique », c'est-à-dire comme présentant des contradictions. Je le reconnais, je les assume. Je pense néanmoins que ce concept est le plus à même de définir l'ensemble des tensions et conflits qui traversent cette époque. Le concept traditionnel de « guerre » comme corrélation entre l'État, l'armée et le peuple — ainsi qu'il a été théorisé par Karl von Clausewitz dans son grand livre *De la guerre*, paru après les

guerres napoléoniennes — n'est plus opératoire après 1914. C'est un concept qu'il faut repenser, redéfinir, parce qu'en 1914 s'ouvre

<sup>1</sup> NOLTE, ERNST, *La Guerre civile européenne (1917-1945), National-socialisme et bolchevisme* [1989], Paris, Perrin, 2011.

<sup>2</sup> WEBER, MAX, *Le Savant et le Politique* [1919], Paris, 10/18, 2002.

une période de crise qui s'approfondit, se radicalise jusqu'à produire des configurations nouvelles. Pendant cette période, nous assistons à une crise qui brise les États, divise les peuples, remodèle la constellation des nations à l'échelle européenne.

La guerre totale est, dès le départ, une guerre qui est menée comme une guerre civile ; elle débouche sur une guerre contre les civils. Cette « guerre civile européenne » est l'expression de l'éclatement de ce que les juristes avaient appelé le « droit public européen », c'est-à-dire un long processus de régulation normative des conflits, de « civilisation » de la guerre, de construction juridique des relations internationales comme des relations entre États souverains qui respectent des règles et partagent des valeurs. Tout cela se traduit dans une certaine manière de faire la guerre : il faut respecter la vie des prisonniers, faire la distinction entre combattants et civils, ne pas détruire des biens, préserver les sociétés civiles, etc.

Toutes ces règles, tout ce système, cette construction juridique, éclatent en 1914-1918, donnant l'impression que se reproduisent à l'échelle de l'Europe des conflits, des formes de violence, des pratiques d'agression qui, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle (une époque que l'historien Karl Polanyi a qualifiée de « longue paix de Cent Ans<sup>3</sup> »), avaient été évacuées du corps de l'Europe. Elles avaient pu en revanche se déployer en dehors des frontières du Vieux Monde : en Asie, en Afrique, avec les guerres coloniales qui n'avaient rien à voir avec le droit public européen ; ces guerres étaient souvent conçues comme des guerres de conquête, d'extermination, des guerres qui n'appartenaient pas au monde « civilisé » selon la vision européocentrique de l'époque.

Les guerres civiles sont des guerres dans lesquelles il n'y a plus, parmi les adversaires, d'ennemi légitime. On n'y vise pas un adversaire légalement reconnu. C'est une guerre dans laquelle on essaie de détruire l'ennemi, de l'éliminer, dans laquelle il n'y a plus de règles partagées entre les belligérants. Elle se caractérise par une *anomie*, un vide juridique rempli par un surinvestissement émotionnel des acteurs du conflit. On ne prend pas les armes

<sup>3</sup> POLANYI, Karl, *La Grande Transformation aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983.

seulement parce qu'il faut se battre, défendre la patrie, parce qu'on a été appelé à accomplir un devoir ; on se bat inspiré par une profonde motivation, qui est souvent politique, idéologique. Les guerres civiles en tant que conflits anoniques, sans règles, sans normes partagées, sont toujours la source d'atrocités, de violences extrêmes. Lorsqu'une guerre civile s'étale sur plusieurs décennies, une spirale cumulative se met en place. La violence prend alors une dimension paroxystique, elle devient incontrôlable. Cette époque de la guerre civile européenne s'achève pendant la Seconde Guerre mondiale dans une véritable apothéose de violence, notamment la violence nazie.

Je distingue différentes étapes dans cette guerre civile européenne :

La Première Guerre mondiale s'ouvre comme une guerre classique, précédée par un ballet diplomatique ; les chancelleries européennes entrent en état de fibrillation, le protocole est respecté d'une façon presque obsessionnelle. Mais le droit de la guerre est bafoué dès les premiers jours de combat, avec, par exemple, le viol de la neutralité de la Belgique. On découvre surtout que, par ses moyens de destruction propres, la guerre moderne ne peut plus respecter des règles qui, fixées un siècle plus tôt et réaffirmées dans plusieurs traités, étaient considérées comme des normes incontestables, comme des acquis irréversibles du processus de civilisation.

En quelques années, la Grande Guerre débouche sur un climat de guerre civile généralisée, sur la révolution russe, qui sera suivie par une guerre civile très sanglante, et sur un ensemble de révolutions et de contre-révolutions en Europe centrale. Il faut penser à la naissance de la république de Weimar dans un climat de guerre civile, avec la chute de l'Empire en novembre, la révolution spartakiste à Berlin en janvier, la république des Conseils à Munich au printemps ; il faut penser encore à la république des Conseils en Hongrie, suivie d'une répression très violente, ainsi qu'aux guerres civiles dans les Pays baltes. Des situations similaires se produisent aussi en Bulgarie et surtout en Italie, où une guerre civile latente précède l'arrivée au pouvoir de Mussolini en octobre 1922.

La deuxième étape de cette guerre civile européenne est la guerre civile espagnole, dont l'anamnèse intense secoue aujourd'hui le pays après une longue période de transition «amnésique» vers la démocratie. Une nouvelle génération veut savoir, connaître. La guerre civile n'est plus refoulée, elle est étudiée, discutée ; c'est un grand débat de société qui revient sur le passé. Alors, certes, la guerre civile espagnole est le produit d'une crise de la société espagnole, avec toutes ses contradictions, mais c'est aussi un moment majeur, dramatique, d'une guerre civile qui concerne l'Europe dans son ensemble. Ses enjeux vont bien au-delà de l'Espagne et cette dimension internationale est évidente dans l'intervention militaire de pays fascistes (Italie, Allemagne et Portugal) du côté de Franco et dans la mobilisation des brigades internationales pour soutenir la république.

Et, pour beaucoup de ceux qui sont partis en Espagne se battre pour défendre la république, il ne fait pas de doute qu'il s'agit de poursuivre un combat antifasciste commencé dans d'autres pays. En Espagne se joue aussi le destin, l'avenir de l'Europe.

La fin de la guerre civile espagnole coïncide avec le début de la troisième étape de la guerre civile européenne, la Seconde Guerre mondiale, qui peut être interprétée de différentes manières. Elle n'est pas seulement européenne : elle a plusieurs facettes, c'est un conflit entre grandes puissances. À partir de 1941, c'est la guerre dans le Pacifique. Si nous restons dans un observatoire européen, cependant, cette année cruciale marque le début de la guerre nazie sur le front oriental, conçue comme une guerre coloniale, de conquête et d'extermination : une guerre pour la conquête de l'«espace vital» (*Lebensraum*), selon le lexique nazi de l'époque, pour la colonisation du monde slave, la réduction à l'esclavage des populations slaves.

Cette guerre de conquête de l'«espace vital» est aussi une guerre pour la destruction du communisme, de l'Union soviétique ; donc une guerre idéologique, politique, contre les Lumières et leurs héritiers, selon la présentation qu'en donnent les idéologues nazis. Il s'agit

## Les auteurs

### Pierre Conesa

Historien, maître de conférences à l'Institut de sciences politiques Paris et à l'Éna, Pierre Conesa a été directeur général de la Compagnie européenne d'intelligence stratégique. Il préside actuellement Homid, Intelligence économique, conseil et communication. Observateur averti de l'architecture internationale de sécurité et de ses évolutions les plus récentes, sa réflexion se nourrit d'une connaissance « pratique » des relations internationales et des politiques stratégiques des vingt dernières années. Ancien haut fonctionnaire au ministère de la Défense, il a notamment été directeur adjoint à la Direction des relations internationales de la Délégation générale pour l'armement, sous-directeur à la Délégation aux affaires stratégiques, chargé de mission auprès du chef d'État-major des armées. De 1990 à 1992, il a collaboré au secrétariat général du Gouvernement auprès du Premier Ministre. Pierre Conesa contribue régulièrement au *Monde diplomatique*.

*La Fabrication de l'ennemi (ou Comment tuer avec sa conscience pour soi)*, Laffont, 2011.

*Les Mécaniques du chaos, Bushisme, prolifération et terrorisme*, L'Aube, 2007.

*Guide du paradis, Publicité comparée des Au-delà*, L'Aube, 2003

*La Persuasion de masse* (avec G. Chaliand), Laffont, 1992.

Direction de 5 volumes de la *Revue internationale et stratégique* : *L'Argent des dictateurs*, 2012, *La violence au nom de Dieu*, 2005, *La Stratégie d'influence*, 2004, *La sécurité internationale sans les États*, 2002, *Les Relations internationales illicites*, 2001.

Pierre Conesa est intervenu le 17 janvier 2008 dans le cadre du cycle de conférences « Masques et figures de la guerre ».

### Georges Corm

Économiste et historien, ancien ministre des Finances du Liban (1998-2000), Georges Corm est l'auteur de nombreux ouvrages consacrés aux problèmes de développement, plus particulièrement dans le monde proche-oriental. Parallèlement, il se consacre à l'étude de l'histoire et de la sociologie du monde arabe et de la Méditerranée de l'Est (pays balkaniques), et à celle des rapports politiques entre l'Europe et ces pays. Ses ouvrages frayent de fructueuses pistes de réflexion pour sortir du faux débat sur la confrontation des

civilisations. Les analyses de Georges Corm sur les questions qui traversent et secouent cette région du monde, comme sur les ressorts philosophiques et politiques des relations Orient-Occident, l'acuité de son expertise, son impartialité et sa rigueur, sont unanimement saluées.

*Le Nouveau gouvernement du monde : Idéologies, Structures, contre-pouvoirs*, La Découverte, 2010.

*Histoire du Moyen-Orient*, La Découverte, 2007.

*Le Proche-Orient éclaté, 1956-2007*, Gallimard, 2007.

*Conflits et identités au Moyen-Orient, 1919-1991*, Arcantères, 2007.

*La Question religieuse au XXI<sup>e</sup> siècle, Géopolitique et crise de la postmodernité*, La Découverte, 2006.

*Le Liban contemporain. Histoire et société*, La Découverte, 2005 (2003).

*Orient-Occident, la fracture imaginaire*, La Découverte, 2005 (2002).

*La Méditerranée, espace de conflit, espace de rêve*, L'Harmattan, 2003.

*Le Moyen-Orient*, Flammarion, 2002 (1993).

*L'Europe et l'Orient : De la balkanisation à la libanisation, Histoire d'une modernité inaccomplie*, La Découverte, 2002 (1989).

*Histoire du pluralisme religieux dans le bassin méditerranéen*, Librairie Paul Geuthner, 1998.

*Le Nouveau Désordre économique mondial. Aux racines des échecs du développement*, La Découverte, 1993.

Georges Corm est intervenu le 3 avril 2008 dans le cadre du cycle de conférences « Masques et figures de la guerre ».

## Lambros Couloubaritsis

La philosophie ancienne a toujours été au cœur du travail de Lambros Couloubaritsis. Ses recherches sont centrées sur deux questions essentielles : celle du passage du mythe à la philosophie, et celle des relations entre l'un et l'être. À partir de ces deux approches, ses analyses ont permis d'éclairer d'une lumière nouvelle la plupart des grandes étapes de l'histoire de la philosophie. Professeur de philosophie à l'Université libre de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique, membre correspondant de l'Académie d'Athènes et docteur *honoris causa* de plusieurs universités européennes, il collabore à de nombreux projets interdisciplinaires. Fondateur de la maison d'édition Ousia, spécialisée dans l'édition de textes philosophiques, il est éditeur responsable de la Revue de philosophie ancienne.

*La Proximité et la question de la souffrance humaine*, Ousia, 2005.

*Aux origines de la philosophie européenne : De la pensée archaïque au néoplatonisme*, De Boeck, 2004 (1992).

*Histoire de la philosophie ancienne et médiévale, Figures illustres*, Grasset, 1998.

*La Physique d'Aristote*, Ousia, 1998 (1980).

*Aux sources de l'identité européenne* (avec M. de Leeuw, E. Noël et C. Sterckx), Presses universitaires européennes, 1993.

*Mythe et philosophie chez Parménide*, Ousia, 1990 (1986).

*L'Avènement de la science physique*, Ousia, 1980.

Lambros Couloubaritsis est intervenu le 24 avril 2008 dans le cadre du cycle de conférences « Masques et figures de la guerre ».

### Alain Crémieux

Considéré comme l'un des pères fondateurs de l'enseignement de l'histoire de la défense en France, Alain Crémieux est ancien directeur du Centre des hautes études de l'armement, dont il a animé, dès sa création en 1997, le département d'histoire de l'armement. Il a également enseigné à l'université Paris-I. Dans ses travaux, il s'intéresse plus particulièrement à l'évolution des technologies et leur impact sur l'élaboration des stratégies de défense. Ingénieur général de l'armement, Alain Crémieux a exercé des fonctions techniques, de politique industrielle et internationale à la Délégation générale pour l'armement de 1960 à 2001. Il a été attaché d'armement à Londres et Washington et conseiller de l'ambassadeur de France auprès de l'Otan.

*L'Éthique des armes*, Aegaeus, 2006.

*L'Armement à l'heure du désarmement, Voyage à travers le complexe militaro-industriel*, Addim, 1993.

Alain Crémieux est intervenu le 7 février 2008 dans le cadre du cycle de conférences « Masques et figures de la guerre ».

### Frédéric Gros

Professeur de philosophie à l'université Paris-xii, Frédéric Gros s'est intéressé à l'histoire de la psychiatrie et à la « philosophie pénale ». Il est un commentateur averti de l'œuvre de Michel Foucault dont il a notamment édité les derniers *Cours au Collège de France*. Questionnant la philosophie dans son rapport au présent dans l'esprit de ce que Michel Foucault appelait une « histoire du présent », il développe dans ses dernières recherches une série de réflexions sur la guerre.

*Marcher, une philosophie*, Carnets Nord, 2009.

*États de violence : Essai sur la fin de la guerre*, Gallimard, 2006.

*Michel Foucault*, Puf, Que sais-je ?, 2004 (1996).

*Et ce sera justice : Punir en démocratie* (avec A. Garapon, T. Pech), Odile Jacob, 2001.

*Foucault : Le Courage de la vérité* (dir.), Puf, 2002.

*Foucault et la folie*, Puf, 1998.

*Création et Folie : Une histoire du jugement psychiatrique*, Puf, 1997.

Frédéric Gros est intervenu le 31 janvier 2008 dans le cadre du cycle de conférences « Masques et figures de la guerre ».

## Jacques Lévy

Géographe, Jacques Lévy est professeur à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'École polytechnique fédérale de Lausanne où il dirige l'Institut du développement territorial. Il est professeur invité des universités de New York, de Californie à Los Angeles, de São Paulo et de l'Institut universitaire oriental de Naples, ainsi que professeur à la chaire Élisée-Reclus de Mexico. Il co-dirige la revue *EspacesTemps.net*. Spécialiste de géographie politique, sa pensée contribue largement au renouveau de la géographie, aujourd'hui science sociale à part entière. En prise directe avec l'action, la géographie ainsi renouvelée permet, selon Jacques Lévy, de penser l'espace pour lire le monde. Pour lui, elle cherche d'abord à comprendre l'agencement spatial de la vie sociale. C'est au cœur de cette discipline du complexe qu'il réfléchit la ville et tente d'agir sur ses avenir, en participant très activement au débat sur les villes, l'aménagement du territoire, l'Europe et la mondialisation, les relations entre espace et politique.

*Europe, une géographie*, Hachette, 2011.

*Les Sens du mouvement, Modernité et mobilités dans les sociétés urbaines contemporaines* (dir. avec S. Allemand et F. Ascher), Belin, 2004.

*Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (dir. avec M. Lussault), Belin, 2003.

*Repenser le territoire : Un dictionnaire critique* (avec S. Wachter et al.), L'Aube, 2000.

*Logiques de l'espace, esprit des lieux* (dir. avec M. Lussault), Belin, 2000.

*Le Tournant géographique*, Belin, 1999.

*Mondialisation : les mots et les choses*, Karthala, 1999.

« Nouvelles géographies », *Le Débat*, novembre 1996.

*Le Monde pour Cité*, Hachette, 1996.

*Egogéographies*, L'Harmattan, 1995.

*L'espace légitime*, Presses de la FNSP, 1994.

*Le Monde : espaces et systèmes* (avec M.-F. Durand et D. Retailé), Presses de Sciences Po/Dalloz, 1993.

*Géographies du politique* (dir.), Presses de Sciences Po/EspacesTemps, 1991.

*Révolutions, fin et suite* (avec P. Garcia et M.-F. Mattei), EspacesTemps/Centre Georges Pompidou, 1991.

Jacques Lévy est intervenu le 6 mars 2008 dans le cadre du cycle de conférences « Masques et figures de la guerre ».

## Roland Marchal

Politologue spécialiste de l'Afrique, Roland Marchal est chercheur au Centre d'études et de recherches internationales (Ceri/CNRS). Dans son travail, il s'intéresse à la politique comparée en Afrique, et à la question des conflits, en particulier dans la Corne de l'Afrique. À ce titre, son expertise a été régulièrement convoquée pour analyser et commenter la crise du Darfour. Il est membre du comité scientifique de la revue trimestrielle *Politique africaine*.

*Guerre et sociétés, États et violence après la guerre froide* (dir. avec P. Hassner), Karthala, 2003.  
*Les chemins de la guerre et de la paix, Fins de conflits en Afrique orientale et australe* (avec C.

Messiant), Karthala, 1997.

*Dubai : Cité globale* (dir.), Éditions du CNRS, 2001.

Roland Marchal est intervenu le 24 janvier 2008 dans le cadre du cycle de conférences « Masques et figures de la guerre ».

## Jean-Claude Monod

Ancien élève de l'École normale supérieure (Ulm), docteur en philosophie, chercheur au CNRS, Jean-Claude Monod est spécialiste de philosophie politique, chargé d'enseignement à l'université Paris-I. Ses contributions sur les relations entre religion et politique, comme sur la portée philosophique de la pensée de Michel Foucault, Max Weber ou Carl Schmitt sont particulièrement éclairantes pour penser notre présent. Ses analyses permettent notamment de mettre au jour les fondements philosophiques et les raisonnements juridiques sur lesquels les démocraties s'appuient pour légitimer de nouvelles formes d'« état d'exception » face à la montée des terrorismes, suspendant par là même les plus fondamentales des normes humanitaires et constitutionnelles.

*Hans Blumenberg*, Belin, 2007.

*Sécularisation et laïcité*, Puf, 2007.

*Penser l'ennemi, affronter l'exception : Réflexions critiques sur l'actualité de Carl Schmitt*,

La Découverte, 2007.

*La Querelle de la sécularisation : De Hegel à Blumenberg*, Vrin, 2002.

*Foucault : La Police des conduites*, Michalon, 1997.

Jean-Claude Monod est intervenu le 20 mars 2008 dans le cadre du cycle de conférences « Masques et figures de la guerre ».

## Enzo Traverso

Historien italien, Enzo Traverso est maître de conférences en sciences politiques à l'université de Picardie à Amiens. Il a notamment enseigné à l'École des hautes études en sciences sociales à Paris. Ses travaux portent sur la culture de la guerre et la violence faite aux populations. À partir de l'étude de l'histoire intellectuelle de l'entre-deux-guerres, du nazisme, de l'antisémitisme et des deux guerres mondiales, ses recherches visent à comprendre la généalogie de la barbarie au xx<sup>e</sup> siècle, en dégageant et traçant les lignes d'un contexte de civilisation dans lequel s'inscrit cette barbarie.

- L'Histoire comme champ de bataille, Interpréter les violences du xx<sup>e</sup> siècle*, La Découverte, 2011.  
*À feu et à sang, De la guerre civile européenne 1914-1945*, Stock, 2007.  
*Le Passé, modes d'emploi : Histoire, mémoire, politique*, La Fabrique, 2005.  
*La Pensée dispersée : Figures de l'exil judéo-allemand*, Léo Scheer, 2004.  
*La Violence nazie, Essai de généalogie historique*, La Fabrique, 2003.  
*Le Totalitarisme : Le xx<sup>e</sup> siècle en débat*, Seuil, 2001.  
*Pour une critique de la barbarie moderne, Écrits sur l'histoire des Juifs et de l'antisémitisme*,  
 Page deux, 2000.  
*Les Juifs et l'Allemagne : De la « symbiose judéo-allemande » à la mémoire d'Auschwitz*,  
 La Découverte, 1999 (1992).  
*Les Marxistes et la question juive*, Kimé, 1997 (1990).  
*L'Histoire déchirée, Essai sur Auschwitz et les intellectuels*, Éditions du Cerf, 1997.  
*Siegfried Kracauer, Itinéraire d'un intellectuel nomade*, La Découverte, 1994.

Enzo Traverso est intervenu le 15 mai 2008 dans le cadre du cycle de conférences « Masques et figures de la guerre ».

# Table

LA FORMALISATION CLASSIQUE DU CONCEPT DE GUERRE ET SA DÉSTABILISATION CONTEMPORAINE JEAN-CLAUDE MONOD	13
PHILOSOPHIE DE LA GUERRE ET CULTURE CONTEMPORAINE DES CONFLITS FRÉDÉRIC GROS	33
LE NOM DE LA GUERRE AU SOIR DE LA BATAILLE JACQUES LÉVY	49
L'ARMEMENT : UNE INDUSTRIE DE SOUVERAINETÉ INDISPENSABLE, MAIS CONTESTÉE ALAIN CRÉMIEUX	67
LES ATTENTATS-SUICIDES : INTERROGATIONS SUR UNE MÉTHODE TERRORISTE PIERRE CONESA	85
L'AFRIQUE FACE AU PARADIGME DE LA VIOLENCE ROLAND MARCHAL	99
GLOBALISATION ET COMMUNAUTARISATION DU MONDE : QUEL FUTUR POUR LA LAÏCITÉ ? GEORGES CORM	115
LES GUERRES FRATRICIDES ENZO TRAVERSO	141
GUERRES RÉELLES ET GUERRES RACONTÉES LAMBROS COULOUBARITSIS	159